



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



RECTORAT  
Division des personnels  
enseignants du premier  
degré

Jean RAMERY  
Chef de division

Bureau Gestion collective

Réf. : DPE1/NP/N° 2014-1081

Dossier suivi par :

Viviane Sinai  
Tél : 0594 27 20 44  
viviane.sinai@ac-guyane.fr

Nadine PALMOT  
Tél : 0594 27 20 33  
nadine.palmot@ac-guyane.fr

Muriel DRAYTON  
Tél : 0594 27 20 45  
muriel.drayton@ac-guyane.fr

Fax 0594 27 20 34

B.P. 6011  
97306 CAYENNE Cedex

Cayenne, le 16 décembre 2014

Le Recteur de l'académie de la Guyane  
Chancelier de l'Université  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du premier degré

S/c de Monsieur le Directeur d'académie adjoint  
des services de l'Education Nationale  
S/c de Madame l'Inspectrice de l'éducation  
nationale adjointe au DAASEN  
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale  
S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement  
S/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'établissements spécialisés

**Objet** : Formation des personnels pour l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap – stage de spécialisation, année 2015-2016.

**Références** : - Décret n°2004-13 du 5/01/2004 (BO spécial n° 4 du 26/02/2004)  
- Arrêtés du 5 janvier 204 (BO spécial n° 4 du 26/02/2004)  
- Circulaire n° 2004-030 du 16/02/2004 (BO n° 9 du 26/02/2004)

**Pièces jointes** : - Tableau récapitulatif des conditions exigées des candidats aux stages (annexe 1)  
- Liste des options du CAPA-SH (annexe 2)  
- Dossier de candidature (annexe 3)

J'ai l'honneur de vous informer que les enseignants titulaires intéressés par les stages de spécialisation en vue d'exercer des fonctions dans le domaine de l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap peuvent se reporter aux textes cités en références.

Les postes susceptibles d'être proposés aux formations 2015/2016, (sous réserve de validation en CTP) sont les suivants :

Formation	CENTRE FORMATION
D	SAINT-LAURENT
E	CAYENNE
F	SAINT-LAURENT

## I- RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Les candidats à une formation au CAPA-SH doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires.

Le Directeur d' Académie Adjoint recueille pour chaque candidat l'avis émis par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. A l'issue de l'entretien avec le candidat, l'IEN devra porter une appréciation rigoureusement argumentée.

Cet avis devra faire apparaître de manière explicite et détaillée :

- les motivations du candidat ;
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail ;
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite ;
- ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

Les IEN rappelleront lors de cet entretien les obligations auxquelles devront s'engager les candidats :

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée ;
- suivre l'intégralité des regroupements de formation ;
- se présenter à l'examen ;
- exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant quatre années, à l'issue de l'année de formation dans l'académie de la Guyane.

## II – TRANSMISSION DES DOSSIERS

Les candidats à l'une ou plusieurs des formations concernées sont invités à établir leur demande sur l'imprimé annexé à la présente circulaire et à le déposer une fois rempli auprès de leur IEN pour entretien et avis, avant le **lundi 2 février 2015**.

**TOUT DOSSIER SANS AVIS DE L'IEN NE SERA PAS RECEVABLE.**

Les personnels souhaitant bénéficier d'un complément d'information pourront participer aux journées d'information (voir calendrier ci-après) :

Journées d'informations	Dates
Cayenne	Mardi 13 janvier 2015 de 16h à 18h à l'ESPE de Cayenne (salle B01)
Saint-Laurent	Jeudi 15 janvier 2015 de 15h à 17h à l'ESPE de St-Laurent au Collège Paul Jean-Louis
Kourou	Vendredi 16 janvier 2015 de 16h à 18h au Lycée Elie Castor
Groupe de travail	5 mars 2015
CAPD	12 mars 2015

**Les candidats qui ne seraient plus, suite aux réunions, candidats à la formation, doivent déposer un courrier d'annulation au rectorat à la DPE1 (Division des personnels enseignants du premier degré).**

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Ressources Humaines  
Le Recteur

Bruno PIERRE-LOUIS

Philippe LACOMBE



**CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS AUX STAGES DE PRÉPARATION AU CAPA SH**

Nature des stages	Qualification exigée	Obligation de servir
CAPA SH Option :	Appartenance au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires	Exercer dans l'académie de la Guyane à l'issue du stage, des fonctions d'enseignant spécialisé relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires, pendant 3 années consécutives dans l'option choisie.

**Options du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap**

**(CAPA SH)**

- Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ;
- Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ;
- Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;
- Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;
- Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;
- Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ;
- Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante ré-éducative.

## FICHE DE CANDIDATURE

AU STAGE DE PREPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES,  
LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP  
**CAPA-SH**

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

OPTION CHOISIE (1):     D         E         F

(1) Cocher la case correspondante.

NOM – PRENOMS :

NOM DE JEUNE FILLE :

DATE DE NAISSANCE :

SITUATION DE FAMILLE (1) :    MARIE(E), DIVORCE(E), SEPRE(E), PACSE(E), CONCUBIN(E), CELIBATAIRE  
(1) RAYEZ LES MENTIONS INUTILES)

NBRE D'ENFANTS A CHARGE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

ADRESSE EMAIL :

AFFECTATION :

DIPLOMES, dates d'obtention : -

-  
-

ANCIENNETE GENERALE des services au 1er janvier de l'année en cours :

NOMBRE D'ANNEES EFFECTIVES en qualité de titulaire au 1er octobre de l'année en cours :

ECHELON ACTUEL :

DATE D'EFFET :

**OBLIGATION DE SERVIR  
ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS**  
(A signer par le candidat)

Je m'engage :

- à suivre l'intégralité des regroupements de formation ;
- à me présenter, à l'issue du stage, aux épreuves de l'examen du CAPA-SH, dans les conditions fixées par les textes en vigueur ;
- à exercer, à l'issue du stage théorique, pendant 3 années consécutives (année de formation comprise) dans l'option choisie lors de l'admission en stage, dans le département au titre duquel l'admission en stage à été prononcée.

Date et signature du candidat :

**Avis de l' IEN de circonscription :**

1. Motivations du candidat :

2. Aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail :

3. Capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite :

4. Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes :

5. Autres observations :

**Avis :  FAVORABLE**

**DEFAVORABLE**

Date, signature :

=====

**Avis de l'Inspecteur d'académie adjoint au Recteur :**

Date, signature :

=====

**Décision du Recteur :**

Date, signature :